

Département de la Seine-Maritime
VILLE DE SAINT-NICOLAS D'ALIERMONT

Mairie – B.P.13 – 76510 Saint Nicolas d'Aliermont
Tél. : 02 35 85 80 11 – Mail : accueil@mairie-sna.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS / 2024-09-18-06

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit septembre, à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint-Nicolas d'Aliermont, salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation et sous la présidence de Madame Blandine LEFEBVRE, Maire.

Étaient présents : Mme LEFEBVRE B., Maire, M. BEAUCAMP L., Mme CARON A.M., M. SORIN P., Mme POISSON C., M. VASSELIN H., Mme FLEURY B., Adjoint, M. BRÉARD D., Mme POIS M.B., M. BENET M., M. LECOQ L., Mme MOA K, M. NOVICK C., Mme WILK I, Mme PÉTAI N A., Mme FIEHUE-BUQUET A., M. PETIT M., M. SERAFFIN JC.

Étaient absents excusés : M. FONTAINE S. (pouvoir à Mme FLEURY B.), M. LEROY Emmanuel (pouvoir à M. BEAUCAMP Loïc), Mme POIS L. (pouvoir à Mme POIS MB.).

Étaient absents : M. COUAILLET T. Mme BRÉARD A., Mme BOUCLON S., M. WINTER G., M. BARUT H., M. AVRIL V.

Date de convocation : 11/09/2024

Date d'affichage : 11/09/2024

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 18

Votants : 21

M. BEAUCAMP Loïc a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : DÉLÉGATION DU DROIT DE PRÉEMPTION COMMERCIAL À LA CCFT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Falaises du Talou,

Considérant la nécessité de favoriser le développement économique local et de maintenir l'offre commerciale et artisanale sur la commune de Saint-Nicolas d'Aliermont,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la délégation de l'exercice du droit de préemption commercial à la Communauté de Communes Falaises du Talou,
- Autorise Madame le maire ou tout autre adjoint pris dans l'ordre du tableau, à prendre et signer, tout acte et toute décision afférente à la présente délibération.

Pièce jointe : Cartographie du tissu commercial sur Falaises du Talou

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Au registre sont les signatures,

Le 18 septembre 2024

Le maire, Blandine LEFEBVRE

Le secrétaire de séance, M. Loïc BEAUCAMP



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606243-20240918-2024-09-18-06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2024